

# Septembre 2021 : où en est le projet de loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) et le pouvoir d'instruction des collectivités territoriales sur les adjoints-es gestionnaires d'EPL

**L**e mois de juillet 2021 aura été marqué par le travail parlementaire mené par le Sénat sur le projet de loi 3DS (relatif à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale).

**Rappelons ici que le projet de loi 3DS déposé par le gouvernement** sur le bureau du Sénat comportait un article 41 qui prévoyait d'ajouter au Code de l'éducation une disposition réglementaire instaurant un pouvoir d'instruction de la collectivité de rattachement sur l'adjoint-es gestionnaires des EPLE, via la voie hiérarchique.

**Cet (ancien) article 41 a été supprimé** par les sénateurs et sénatrices, dont la rapporteure du projet de loi. Le texte adopté par le Sénat et transmis aux député-es de l'Assemblée nationale ne dit plus rien sur le sujet.

**Cela signifie-t-il que tout danger de décentralisation des adjoints-es gestionnaires** et/ou de leurs missions ou bien de renforcement du pouvoir des collectivités territoriales sur le fonctionnement de nos EPLE serait écarté ?

**Nous ne le savons guère à cette heure.** Néanmoins la vigilance absolue est de mise. En effet,

l'argumentation aboutissant à la suppression dans le débat parlementaire au Sénat était fondé sur le fait que le projet gouvernemental ne prévoyait pas – purement et simplement ! – la décentralisation de la gestion des EPLE (et donc des personnels qui la réalisent).

**Ce que nous savons, par contre, c'est que nous continuerons à nous opposer** inlassablement aux aspirations récurrentes et maintenues des collectivités territoriales à vouloir, *in fine*, piloter nos EPLE.

**Pour nous, c'est NON !** L'amélioration du fonctionnement de nos EPLE et du service public d'éducation ne passera pas par une nouvelle étape de décentralisation ; ni même par l'instauration d'une double hiérarchie, fut-ce par un pouvoir d'instruction. **C'est d'ailleurs ce que la FSU et le SNASUB-FSU avaient écrit, très clairement,** au Premier ministre en mai dernier et aux groupes politiques au Sénat en juillet.

**Vous pouvez compter sur la FSU et le SNASUB-FSU pour poursuivre cette bataille d'opposition résolue à toute velléité décentralisatrice de la gestion des EPLE** ou d'encouragement d'une intrusivité accrue des collectivités territoriales dans celle-ci.

Philippe Lalouette, le 3 septembre 2021



Assemblée nationale, Paris (Photo Snasub-Fsu)